



## Probleme de fin de contrat

Par **Cyrlinet**, le **16/05/2011** à **19:59**

Bonjour,

Bonjour,voici mon historietant au chômage en avril 2010 le polemplei me propose une place dans un hopital en cdd de 6 mois en tant qu electricien qualifie au service atelier , je prend rendez vous avec le directeur qui me prend pour un cdd les 6 mois ce passe et le directeur me demande de rester 9 mois de plus avec titularisation au depart en retraite d un de mes colleque au 1 er juillet 2011 mes je dois etre polyvalent ce que. Je suis donc me voila parti pour 9 mois de peinture intense et je me mets a refaire tous les service et chambre avec des delais tres court car il perde de l argent donc je bosse . Mon contrat ce termine le 30 juin et donc je devais etre titulariser et avant hier je recoi un recommander disant que mon contrat ete fini , je me suis bien fais avoir car le drh et le directeur m avais promi l embauche mes maintenant que tous son hopital a ete rafraichi pas chere il me vire comme un mal propre que puije faire et sur quel base l attaquer merci pour votre reponce

Par **conseiller du salarié**, le **16/05/2011** à **22:39**

Bonjour,

Il faudrait examiner les termes de vos contrats. Un CDD "ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire" (Art. L1242-2 du Code du travail).

La tâche [s]précise[s] doit être stipulée dans le contrat : remplacement de M. Machin par exemple. Est-ce le cas ?

Hélas, la promesse verbale d'une embauche ne vaut pas grand-chose.